

# Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2016



Ce rapport annuel est illustré avec des images provenant de notre nouveau site internet [www.fpn.ch](http://www.fpn.ch).

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemandes et anglaises.

### **Contact**

Fonds de Pensions Nestlé  
Case postale 353  
Avenue Nestlé 55  
1800 Vevey (Suisse)  
Téléphone: +41 21 924 64 00  
E-mail: [fonds-de-pensions@nestle.com](mailto:fonds-de-pensions@nestle.com)  
[www.fpn.ch](http://www.fpn.ch)

### **Impressum**

© Mai 2017 / Fonds de Pensions Nestlé  
Réalisation: Fonds de Pensions Nestlé, Vevey, Suisse  
& Neidhart + Schön AG, Zurich, Suisse  
Impression: Neidhart + Schön AG, Zurich, Suisse

# Table des matières

Organisation du Fonds de Pensions Nestlé	2
Résumé de l'exercice 2016	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Focus	8
Placements	12
Degré de couverture et situation actuarielle	16
Effectifs des assurés actifs et des rentiers	18

# Organisation

[www.fpn.ch](http://www.fpn.ch)



Simulation

## Organisation du Fonds de Pensions Nestlé (Composition au 31 décembre 2016)

### Conseil de fondation

#### Représentants des employeurs

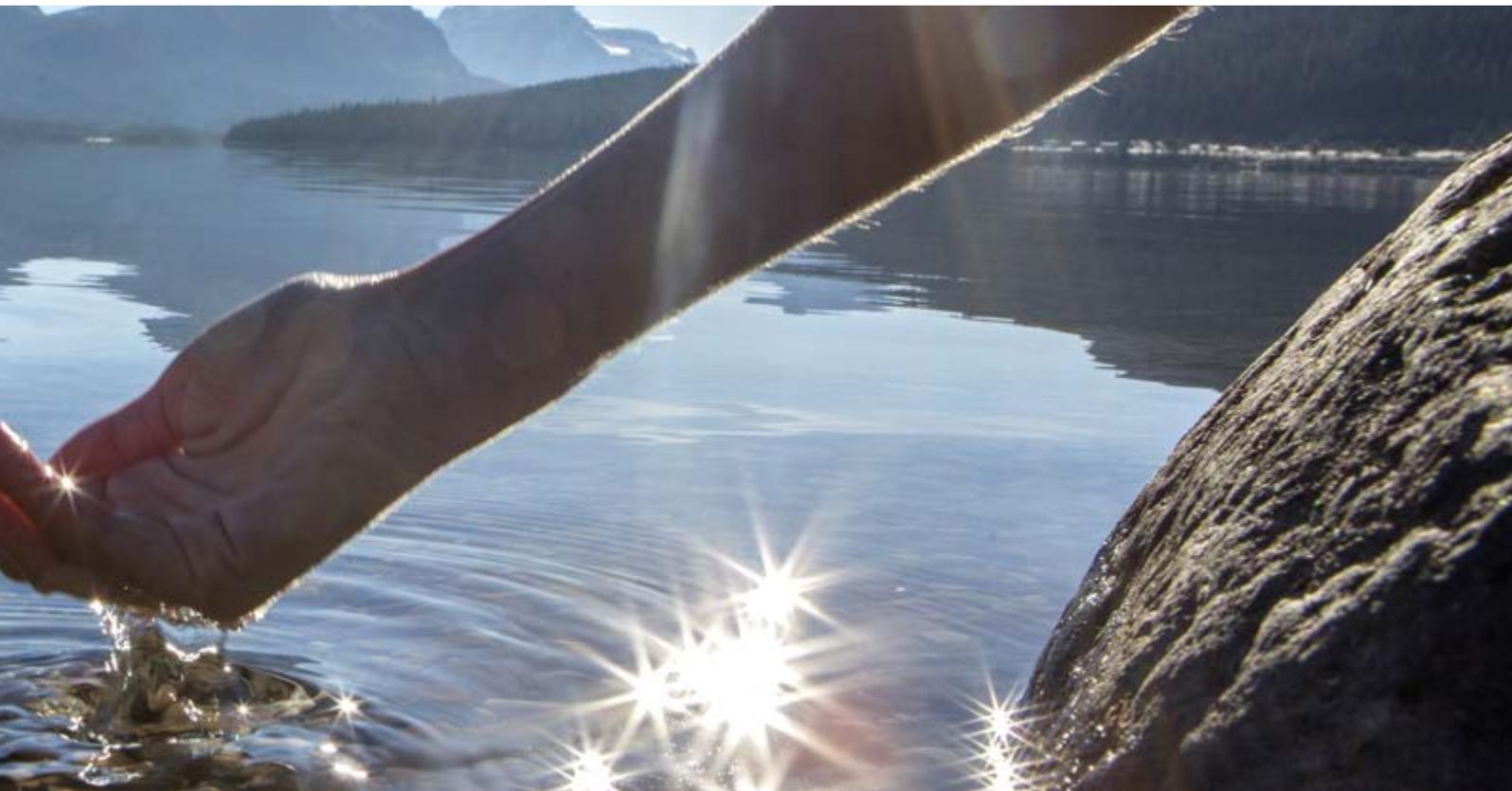
Président du Conseil :  
Peter Vogt, Nestlé SA, Vevey  
M.-Th. Burkart-Arnoso, Nestlé Suisse SA, Vevey  
Ricardo Cortes-Monroy, Nestlé SA, Vevey  
Anna Quaranta, Nestlé Suisse SA, Vevey  
Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey  
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

#### Représentants des assurés

Marcel Buret, Nestec SA, Orbe  
Soizic Gouzer, Nestec SA, Vers-chez-les-Blanc  
Christa Meier, Nestlé Suisse SA, Vevey  
Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey  
Vincent Testa, Nestlé Nespresso SA, Orbe  
Rolf Widmer, Nestlé Suisse SA, Wangen

#### Représentant des rentiers, avec voix consultative

Jean Macchi



Documents



Contact

### Comité d'investissement

Président du Comité:

Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey  
Pascal Frei, PPCmetrics SA

Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey  
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

### Autres intervenants

#### Gestion administrative

Christophe Sarrasin, directeur  
Christian Rey, responsable administration et actuariat

#### Conseiller en placement

Nestlé Capital Advisers (NCA) SA, Vevey

#### Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Nyon

#### Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

Performance  
positive en 2016:  
5,9%

Degré de  
couverture:  
106,9%

# Exercice 2016

[www.fpn.ch](http://www.fpn.ch)



Simulation

## Résumé de l'exercice 2016

### Situation financière du Fonds

Grâce à un exercice 2016 plus favorable qu'escompté, la performance du Fonds de Pensions Nestlé (le Fonds) sur cette année 2016 s'est élevée à **5,9%**, rendement qui peut être qualifié de très bon. Ce résultat encourageant est supérieur à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisse dont la rentabilité a avoisiné les 3,9%.

Quant au degré de couverture au 31 décembre 2016, il se montait à **106,9%** contre 105,2% au 31 décembre 2015. Rappelons ici que le degré de couverture est l'une des mesures statistiques les plus communément utilisées pour évaluer la santé financière d'une institution de prévoyance, dans la mesure où il correspond au ratio entre sa fortune et ses engagements.

Il convient de relever que ce degré de couverture de 106,9% tient compte d'un montant de CHF 170,2 mio qui correspond au niveau de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique figurant au passif du bilan du Fonds.

Cette provision a été créée en 2015 et alimentée durant ces deux dernières années, dans le but d'anticiper les conséquences d'une baisse du taux d'intérêt technique dont il est fait mention en page 8 du présent rapport annuel.

### Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2016, le Conseil a décidé de :

- Modifier son allocation d'actifs stratégique, voir page 8 ;
- Maintenir le taux technique à 3% pour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016, compte tenu de l'apport supplémentaire à cette même date de CHF 86,5 mio à la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique ;
- Rémunérer les avoirs de vieillesse à 1,25% en 2016 et ne pas attribuer un intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2016 ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1% pour l'année 2017, suivant ainsi la décision du Conseil fédéral en ce qui concerne le taux d'intérêt minimum LPP ;
- Ne pas accorder d'augmentation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 compte tenu de la situation financière du Fonds et de l'absence d'inflation constatée en 2016.



Documents



Contact

En outre, il a pris connaissance de la nomination par Nestlé Suisse de Yves Sudan en qualité de suppléant d'Anna Quaranta.

Le Conseil a approuvé le transfert des collaborateurs de Froneri affiliés dans le plan épargne auprès d'une fondation d'assurance collective. En revanche, il a accepté la proposition consistant à maintenir les employés Froneri couverts par le plan objectif de pension (ancien plan) dans le Fonds. A ce sujet, le Conseil a pris note que les conditions de liquidation partielle étaient remplies et que l'expert établira un rapport à ce sujet dans le courant de l'année 2017.

Enfin, le Conseil a modifié la teneur des articles 2, 15, 18, 19 et 20 du règlement de prévoyance (plan épargne, édition 01.07.2013) sous la forme d'un avenant. Les deux changements sont les suivants :

#### **Versement des prestations de sortie des collaborateurs travaillant au service d'une autre société du Groupe Nestlé à l'étranger**

Jusqu'à présent, les avoirs de vieillesse des collaborateurs ayant quitté la Suisse pour entrer au service d'une autre société du Groupe Nestlé, sans avoir le statut d'expatrié, restaient dans le Fonds. Dorénavant, ces avoirs de vieillesse ne pourront plus être conservés dans le Fonds et seront soumis aux mêmes conditions que les prestations de sortie.

#### **Mise en oeuvre des nouvelles règles en matière de partage de la prévoyance professionnelle**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouvelles règles en matière de partage de la prévoyance en cas de divorce sont entrées en vigueur. La nouveauté réside principalement dans le partage des avoirs de vieillesse, même si un cas de prévoyance (invalidité ou retraite) est déjà survenu chez l'un des époux.

Ces modifications entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# Bilan

En millions de CHF

	2016	2015
<b>Actif</b>		
<b>Placements</b>		
Liquidités et placements à court terme	186,9	304,9
Actions	2 246,7	1 853,6
Placements privés (private equities)	448,9	508,4
Obligations	2 266,2	2 107,2
Immobilier suisse	692,8	647,0
Immobilier international	317,8	332,5
Hedge funds	498,5	517,3
Matières premières	115,1	180,2
<b>Total</b>	<b>6 773,0</b>	<b>6 451,0</b>
Débiteurs et actifs transitoires	20,0	34,7
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 793,0</b>	<b>6 485,7</b>
<b>Passif</b>		
Dettes et passifs transitoires	40,7	35,4
Réserve de contributions des employeurs	57,2	59,0
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 515,1	2 482,5
Capital de prévoyance des rentiers	3 403,4	3 348,3
Provision pour renforcement de la longévité	122,5	100,5
Provision risques décès et invalidité	53,9	58,4
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	170,2	83,7
<b>Total</b>	<b>6 363,0</b>	<b>6 167,8</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	430,0	317,9
Fonds libres	0,0	0,0
<b>Total du passif</b>	<b>6 793,0</b>	<b>6 485,7</b>

# Compte d'exploitation

En millions de CHF

	2016	2015
<b>Cotisations réglementaires et additionnelles</b>		
Cotisations des employeurs	132,9	128,6
Cotisations des assurés	86,2	85,2
Bonifications additionnelles des employeurs	9,6	11,9
Cotisations additionnelles volontaires des assurés (rachats)	56,4	52,7
Subsides du Fonds de garantie	0,2	0,0
<b>Total</b>	<b>285,3</b>	<b>278,3</b>
<b>Prestations d'entrée et remboursements</b>		
Apports de libre passage à l'entrée	39,3	38,3
Transfert de réserves des fonds de pensions Nestlé + suisses	6,2	15,5
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	3,6	3,4
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	117,4	147,1
<b>Total</b>	<b>166,5</b>	<b>204,3</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		
Rentes	(282,1)	(276,7)
Capitaux et allocations uniques	(20,4)	(29,4)
<b>Total</b>	<b>(302,5)</b>	<b>(306,1)</b>
<b>Prestations de sortie et versements anticipés</b>		
Prestations de libre passage à la sortie	(184,9)	(95,5)
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	(15,3)	(13,7)
Restitution aux employeurs – avances accordées	(15,4)	(15,0)
<b>Total</b>	<b>(215,6)</b>	<b>(124,2)</b>
<b>Dissolution (constitution) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	(2,5)	(77,2)
Capital de prévoyance des rentiers	(55,1)	(75,1)
Provision pour renforcement de la longévité	(22,1)	(21,9)
Provision risques décès et invalidité	4,5	2,2
Rémunération du capital épargne	(30,1)	(40,4)
Réserve de contributions des employeurs	(3,2)	1,1
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	(86,5)	(83,7)
<b>Total</b>	<b>(195,0)</b>	<b>(295,0)</b>
<b>Résultat et frais relatifs aux placements</b>		
Résultat brut des placements	448,9	(47,7)
Frais de gestion de fortune comptabilisés en direct	(3,2)	(3,2)
Frais de gestion de fortune sur les placements collectifs	(68,6)	(69,1)
<b>Total</b>	<b>377,1</b>	<b>(120,0)</b>
Cotisations au fonds de garantie	(0,7)	(0,7)
Frais d'administration des assurés actifs et des rentiers	(3,2)	(3,0)
Dissolution (constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	(112,2)	366,7
Excédent de produits (charges)	0,0	0,0

# Focus

## Modification de l'allocation d'actifs stratégique

Lors de sa séance de novembre 2016, le Conseil de fondation du Fonds a suivi la recommandation de son Comité d'investissement de modifier et simplifier sensiblement l'allocation d'actifs stratégique de ses investissements. Une transition en plusieurs étapes est prévue d'ici la fin de l'année 2017.

Trois raisons principales ont motivé ce changement de cap :

### Changement de paradigme sur les marchés financiers

Comme nous l'avons déjà évoqué par le passé, nous sommes confrontés à un environnement macro-économique et financier aussi incertain qu'unique avec notamment des taux d'intérêt extrêmement bas voire négatifs. Ainsi, les attentes de rentabilité, toutes classes d'actifs confondues, ont dû être sensiblement revues à la baisse. De plus, certains investissements n'ont plus été jugés pertinents dans la nouvelle allocation d'actifs, notamment les placements alter-

natifs en « hedge funds ». Par conséquent, une adaptation de notre allocation d'actifs stratégique s'est avérée nécessaire.

La révision à la baisse des rentabilités attendues des classes d'actifs du Fonds a donc une incidence négative sur les attentes de performance totale du Fonds sur les dix prochaines années et ce indépendamment des changements qui sont opérés. Alors que le Fonds pouvait envisager il y a peu des rentabilités de l'ordre de 3,5% durant la prochaine décennie, il va devoir se résoudre à des niveaux plus modestes, légèrement supérieurs à 2%. Une analyse en profondeur de notre taux d'intérêt technique de 3% est donc impérative. Cette étude est actuellement en cours.

Rappelons que le taux d'intérêt technique sert au calcul des engagements du Fonds vis-à-vis de ses pensionnés mais aussi à la détermination des facteurs ou taux de conversion du capital en rente pour les assurés actifs en âge de retraite.

**Nouvelle  
allocation  
d'actifs  
stratégique dès  
la fin 2017**

# Focus

### **Volonté de simplification et efficience de notre philosophie en matière d'investissement**

Jusqu'à ce jour, la politique retenue par le Fonds, s'agissant de sa philosophie d'investissement, était plutôt tournée vers des stratégies dites « actives » par rapport à celles communément référées comme étant « passives ». Les premières citées ont pour objectif de battre le panier de valeur qui leur sert de référence de placement (et de dégager une rentabilité supplémentaire). Quant aux méthodes de placement « passives », elles permettent pratiquement d'assurer la rentabilité du panier en question. Ces dernières sont donc certes moins ambitieuses, mais plus faciles à réaliser et surtout beaucoup moins onéreuses. Nous allons donc, et à l'avenir, favoriser ces stratégies « passives » dans les secteurs que nous estimons judicieux. Ceci nous permettra de mettre d'avantage l'accent en termes de ressources et d'attention sur celles, plus limitées, qui vont rester « actives » dans notre portefeuille global.

Dans ce même ordre d'idée, il a été décidé de nous désinvestir totalement de nos placements en « hedge funds » et

en matières premières, représentant à eux deux 10% de notre allocation totale. Cette décision importante s'explique comme suit :

- Bien que les résultats sur une base historique ont été relativement satisfaisants, il convient de relever que ces types d'investissements sont très coûteux et ce dans un environnement à taux d'intérêt et de rentabilités attendues très faibles ;
- Le coût potentiel du risque de se tromper dans la sélection du gérant de fortune sous-jacent est très grand, beaucoup plus important que pour des types de gestions plus traditionnelles ;
- L'intensité du suivi des gérants est également très importante, donc onéreuse ;
- Un risque de réputation plus accru est également présent ;
- Enfin, il nous a été possible de proposer des alternatives d'investissement à ces dernières, à moindres coûts et qui ne modifient pas sensiblement le rapport rendement/risque du Fonds et qui n'altèrent pas la protection de son degré de couverture.



Documents



Contact



www.fpn.ch



Simulation

### Gestion et maîtrise de nos frais de gestion de fortune

Comme indiqué précédemment, le corollaire de la politique d'investissement poursuivie jusqu'en 2016 était des frais de gestion de la fortune du Fonds (« Total Expense Ratio » ou « TER ») élevés. Comparativement à nos pairs en Suisse, nos frais leur étaient sensiblement supérieurs. Dans un environnement tel que celui auquel nous sommes confrontés actuellement, avec des taux bas et des faibles attentes de rendement, cela peine à se justifier. En effet, ces frais fixes de fonctionnement prennent des proportions trop importantes face à la faiblesse de la rentabilité attendue du Fonds ces prochaines années.

En conséquence, la nouvelle allocation d'actifs stratégique du Fonds qui sera finalisée horizon fin 2017 – début 2018 se présente comme suit :

#### Allocation stratégique

	fin 2016	2017-2018
Liquidités et placements à court terme	3%	3%
Actions	31%	33%
Placements privés (private equities)	7%	7%
Obligations	34%	35%
Immobilier suisse	9%	15%
Immobilier international	6%	7%
Hedge funds	7%	0%
Matières premières	3%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La sortie complète des placements en « hedge funds » et en matières premières se fera donc au bénéfice principalement d'investissements en immobilier suisse. De plus, tant les actions cotées que les obligations voient leurs allocations marginalement augmentées.



Documents



Contact

Enfin, cette nouvelle allocation d'actifs stratégique ne péjore, par rapport à celle effective en 2016, ni la rentabilité attendue du Fonds ajustée au risque sur les prochaines années, ni la protection de son degré de couverture.

#### **[www.fpn.ch](http://www.fpn.ch) Nouveau site internet en ligne !**

Afin d'améliorer la communication de notre Fonds, un site internet a été créé. Vous pouvez dès à présent le visiter à l'adresse [www.fpn.ch](http://www.fpn.ch)

Différents onglets pourront attirer votre attention. Vous y trouverez des informations utiles pour les assurés actifs, les départs à la retraite ainsi que les bénéficiaires de rente. Le thème des placements est également développé. Vous pourrez retrouver nos chiffres clés ainsi que l'historique du Fonds. Une page est également dédiée aux contacts de l'administration, membres du Conseil de fondation et du Comité d'investissement.

Depuis le site internet, les assurés peuvent accéder aux documents en ligne, notamment le certificat de prévoyance.

De plus, un module de simulation, entièrement sécurisé, destiné aux assurés actifs est accessible. Ce dernier permet d'effectuer divers calculs sur la base des données personnelles.

Il est possible de connaître les impacts d'un changement de plan épargne (Basic, Standard et Top), de calculer le montant maximal de rachat, de simuler selon votre besoin un versement anticipé et de projeter votre rente de vieillesse à l'âge souhaité.

Le site internet vous permet aussi de télécharger tous les documents que vous pourriez être amenés à consulter, ainsi que de nous contacter directement par le formulaire de contact.

Précisons enfin que ce site continuera d'évoluer et ce principalement grâce à vos remarques et commentaires, dont nous vous remercions de nous faire part.

# Placements

## L'année 2016 – Rétrospective

En préambule, il convient de nous rappeler que l'année 2016 ne s'annonçait pas vraiment sous les meilleurs auspices tant l'incertitude régnait sur les marchés financiers avec notamment la sortie potentielle du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit ») ainsi que les élections présidentielles américaines. Les résultats de ces deux événements politiques majeurs ont créé la surprise. Ceci combinés avec un ralentissement de l'activité économique en début d'année, nous aurions pu nous attendre au pire durant l'année sous revue.

L'année 2016 a finalement montré deux visages bien distincts, avec tout d'abord une première partie d'exercice relativement décevante, suivie d'une deuxième phase marquée par une certaine reprise.

En effet, le début d'année a concrétisé les craintes manifestées en introduction puisqu'elle a coïncidé avec un fléchissement de la croissance économique mondiale. Nous pouvons citer deux exemples illustrant cette dynamique :

- L'effet retard de la hausse du dollar sur le secteur industriel aux Etats-Unis péjorant par là même son activité économique ;
- La baisse des prix des matières premières s'est poursuivie, confirmant les craintes déflationnistes ainsi que son effet négatif sur les pays émergents.

A la suite de cette première période des plus mitigées, et sous l'effet d'une accélération de la croissance économique, la deuxième partie d'année fut fort heureusement bien meilleure. Quant aux issues inattendues des deux votations sur le Brexit et celle à la présidence américaine, elles n'ont eu qu'un impact négatif limité dans le temps sur les marchés financiers, du moins sur l'année 2016.

Cette phase d'amélioration a notamment été influencée par une demande intérieure soutenue aux Etats-Unis et par la bonne tenue du marché de l'emploi, stimulant les revenus disponibles et la consommation. La hausse des prix des matières premières a ensuite produit l'effet escompté positif sur les pays émergents et sur les risques de déflation.

Enfin, et dans ce contexte macro-économique à deux visages, la Suisse s'est comportée d'une façon similaire. La fin d'année lui a néanmoins permis de clôturer l'exercice 2016 sur une croissance de son PIB de 1,5%.

## Performance du Fonds

Durant l'année 2016, le Fonds a ainsi dégagé une performance de 5,9% nette de tous frais. Pour l'année sous revue, cette performance s'explique comme suit : Toutes les classes d'actifs ont contribué positivement à la performance du Fonds, notamment les actions cotées qui ont contribué 3,6%. Les obligations ont quant à elles contribué 1,8%, les placements privés (private equities) 0,7% et l'immobilier 0,8%. Enfin, l'effet de change a soustrait 1,2% à la performance totale. Pour les grandes classes d'actifs, les performances du Fonds en 2016, exprimées en francs suisses, étaient les suivantes :

Performances en %

	2016	2015	sur 3 ans <sup>1)</sup>
Actions	11,4	(4,5)	6,7
Placements privés (private equities)	8,9	6,7	11,9
Obligations	6,5	(0,6)	6,4
Immobilier suisse	6,8	7,3	7,5
Immobilier international	2,3	0,3	5,2
Hedge funds	2,3	(0,1)	5,5
Matières premières	9,2	(22,4)	(8,4)

1) annualisé

## Comparaison de la performance du Fonds par rapport à ses objectifs

L'objectif de performance du Fonds sur le long terme est mesuré par le biais de son allocation d'actifs stratégique. Le calcul de sa performance se base sur les indices qui la compose et qui n'inclut aucun frais, ni de gestion, ni de transactions. A contrario, la performance réalisée du Fonds, à savoir donc 5,9%, prend en compte ces frais de gestion et de transactions.

En 2016, la performance du Fonds (5,9%) est légèrement inférieure à celle de son allocation d'actifs stratégique (6,2%), soit une sous-performance de 0,3%. Cette sous-performance s'explique par les facteurs suivants :

- Les placements privés (private equities), mesurés contre les actions cotées, ont soustrait 0,6% ;
- L'immobilier international et les matières premières ont également contribué négativement, respectivement à hauteur de -0,1% et -0,2% ;
- Les actions listées ont quant à elles apporté une contribution positive de 0,6%.

Sur cinq ans, la performance du Fonds est au-dessous de celle de l'allocation d'actifs stratégique.

Performances en %

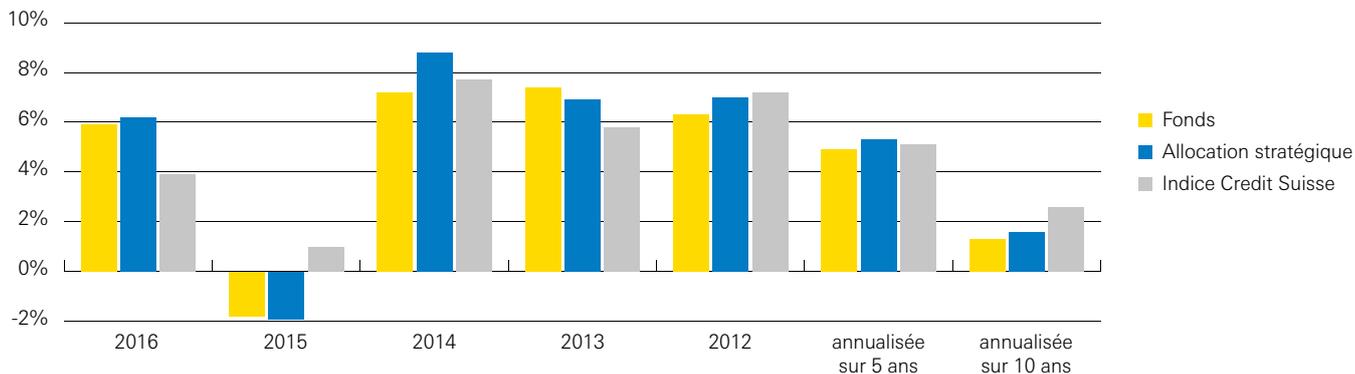
	2016	2015	2014	2013	2012	sur 5 ans <sup>1)</sup>	sur 10 ans <sup>1)</sup>
<b>Fonds</b>	<b>5,9</b>	<b>(1,8)</b>	<b>7,2</b>	<b>7,4</b>	<b>6,3</b>	<b>4,9</b>	<b>1,3</b>
Allocation stratégique	6,2	(1,9)	8,8	6,9	7,0	5,3	1,6
Indice Credit Suisse des caisses de pensions <sup>2)</sup>	3,9	1,0	7,7	5,8	7,2	5,1	2,6
Indice Pictet LPP 2005 (ex LPP-40 plus)	4,2	1,0	10,8	7,7	10,0	6,7	3,0

1) annualisé

2) cet indice remplace la moyenne des institutions de prévoyance suisses ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance) utilisée jusqu'au 31.12.2015

Une comparaison de la performance du Fonds avec la performance de l'indice Credit Suisse des caisses de pensions suisses permet d'évaluer le choix de l'allocation d'actifs stratégique du Fonds. La performance du Fonds en 2016 est supérieure à celle de cet indice (3,9%). Cette surperformance s'explique notamment par une allocation en actions et obligations suisses inférieure à nos pairs.

La part plus élevée allouée aux placements alternatifs contribue également positivement, tandis que la part inférieure allouée à l'immobilier contribue négativement. Sur cinq ans, la performance du Fonds (4,9% p.a.) est légèrement en-dessous de celle de l'indice du Credit Suisse (5,1% p.a.).

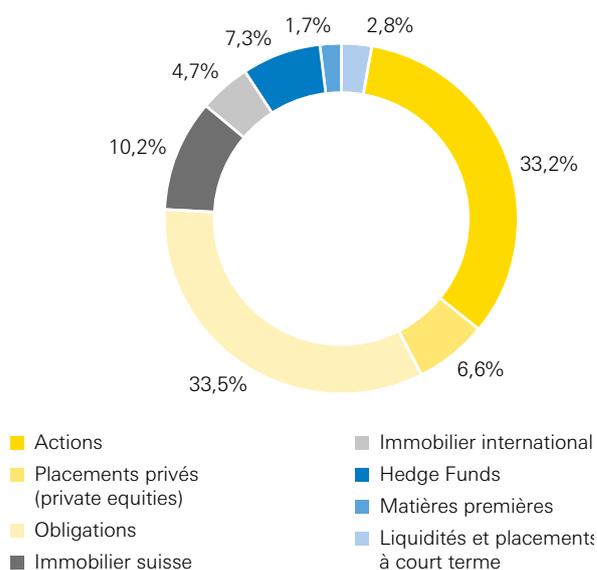


### Allocation des actifs

La fortune du Fonds se répartit comme suit au 31 décembre 2016:

Répartition en %

	31.12.2016	31.12.2015	Allocation stratégique
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	<b>2,8</b>	4,7	3,0
<b>Actions</b>	<b>33,2</b>	28,7	31,0
<b>Placements privés (private equities)</b>	<b>6,6</b>	7,9	7,0
<b>Obligations</b>	<b>33,5</b>	32,7	34,0
<b>Immobilier suisse</b>	<b>10,2</b>	10,0	9,0
<b>Immobilier international</b>	<b>4,7</b>	5,2	6,0
<b>Hedge funds</b>	<b>7,3</b>	8,0	7,0
<b>Matières premières</b>	<b>1,7</b>	2,8	3,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0





[www.fpn.ch](http://www.fpn.ch)



Simulation

### Activités du Comité d'investissement

Durant l'année sous revue, le Comité d'investissement a principalement poursuivi et surtout intensifié la réflexion, initiée en 2015, en matière de pertinence de l'allocation d'actifs stratégique du Fonds.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la section « Focus » en page 8 de ce rapport annuel, le Comité d'investissement s'est essentiellement penché en 2016 sur l'adéquation de la structure des placements du Fonds face aux nouvelles conditions et exigences rencontrées sur les marchés financiers. Le résultat de ces travaux a abouti à une nouvelle allocation d'actifs stratégique qui a été présentée au Conseil de fondation du Fonds en novembre 2016 et qui figure en page 10.

Cette démarche d'optimisation a également été réalisée dans l'optique d'une maîtrise stricte des frais de gestion de fortune du Fonds et d'une simplification de l'approche en matière de philosophie d'investissement.

Dans ce contexte, le Comité d'investissement a pris les principales décisions suivantes :

- Proposer au Conseil de fondation de novembre 2016 le désinvestissement total du Fonds en placements de type « hedge funds » et en matières premières principalement au bénéfice de placements immobiliers suisses. Cette recommandation est liée au fait qu'il a été possible de trouver des alternatives d'investissement à ces stratégies tout aussi intéressantes, avec des caractéristiques de rendement/risque et de diversification de portefeuille similaires mais à bien moindres coûts ;
- Ne pas agir préventivement sur l'allocation d'actifs du Fonds en vue de la votation de juin 2016 sur le « Brexit ». Le Comité était d'avis que le Fonds ne devrait pas être affecté de manière significative en cas de sortie de l'Union Européenne de la Grande-Bretagne au vu de son allocation d'actifs qui était suffisamment équilibrée et diversifiée ;

**Nos défis:**  
L'allongement de  
la longévité et la  
baisse des attentes  
de rendements  
sur les marchés  
financiers



Documents



Contact

- Approuver l'engagement du gérant HarbourVest en lieu et place du gérant actuel SCM/Mercer pour la gestion des investissements du Fonds en placements privés (ou « private equities »). Des éléments tels que la profondeur des ressources et le réseau de ce gérant, sa discipline et cohérence d'investissement et les performances historiques réalisées sur une très longue période ont joué un rôle déterminant dans ce choix;
- Prendre note de l'engagement du gérant obligataire Blackrock en remplacement de Nestlé Capital Management dans le cadre du fonds de placement collectif multi-gérants « Robusta Global Credit Bond Fund ».

### Conclusion

L'année 2016 peut se résumer en deux points pour le Fonds: une très bonne performance réalisée de 5,9% et de profonds changements.

Alors qu'on nous prédisait un millésime compliqué, il s'est avéré que 2016 fut une bien meilleure année qu'escomptée en matière de performance financière de ses investissements.

Les prochaines années, le Fonds sera confronté à de grands défis comme la poursuite de l'accroissement de la longévité et des attentes de rendements plus faibles sur les marchés financiers, toutes classes d'actifs confondues.

Le Fonds a déjà pris certaines mesures pour les affronter. Il a ainsi constitué des provisions au passif de son bilan (dont la provision pour abaissement futur du taux technique et celle pour le renforcement de la longévité) et adapté son allocation d'actifs stratégique. D'autres mesures restent toutefois encore nécessaires, comme la révision du taux d'intérêt technique, actuellement en cours.

Toutes ces initiatives ont un seul et unique objectif: assurer la pérennité financière à long terme de votre Fonds. C'est notre mission que nous entendons mener avec succès.

# Degré de couverture et situation actuarielle

## Situation actuarielle

En millions de CHF

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Fortune disponible</b>	<b>6 695,1</b>	<b>6 391,2</b>
<b>Engagements</b>		
dont capital de prévoyance pour les assurés actifs	2 515,1	2 482,5
dont capital de prévoyance pour les rentiers	3 403,4	3 348,3
dont provision pour renforcement de la longévité	122,5	100,4
dont provision pour risques décès et invalidité	53,9	58,4
dont provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	170,2	83,7
<b>Total des engagements</b>	<b>6 265,1</b>	<b>6 073,3</b>
<b>Surplus technique</b>		
dont réserve de fluctuation de valeurs	430,0	317,9
dont fonds libres	0,0	0,0
<b>Total du surplus technique</b>	<b>430,0</b>	<b>317,9</b>
Degré de couverture (fortune / engagements)	<b>106,9%</b>	<b>105,2%</b>

## Fortune disponible

La fortune disponible est déterminée en soustrayant les dettes à court terme, les passifs transitoires et les réserves de contributions ordinaires du total de l'actif du bilan (p. 6).

## Engagements

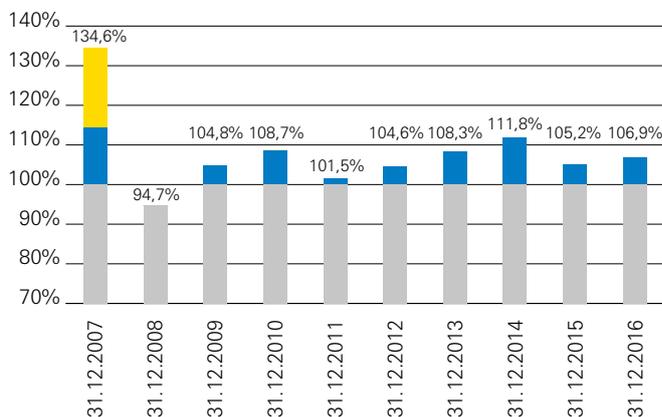
Les engagements du Fonds sont composés :

- du **capital de prévoyance pour les assurés actifs** qui correspond à la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs ;
- du **capital de prévoyance pour les rentiers** qui correspond à la somme globale nécessaire pour garantir le paiement des rentes en cours. Ces réserves, souvent définies comme réserves mathématiques, sont calculées depuis le 31 décembre 2011 au moyen des bases techniques LPP 2010 et tiennent compte d'un taux d'escompte ou taux d'intérêt technique de 3% ;
- de la **provision pour renforcement de la longévité** qui est destinée à couvrir le coût de l'augmentation de la longévité des rentiers. Elle est alimentée par une attribution annuelle calculée sur la base du capital de prévoyance des rentiers. Cette provision s'élève à 3,6% de ce capital au 31 décembre 2016, soit CHF 122,5 mio ;
- de la **provision pour risques décès et invalidité** qui a pour but d'absorber les inévitables fluctuations entre le coût effectif des sinistres et le coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 53,9 mio au 31 décembre 2016.

- de la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui servira à couvrir les engagements supplémentaires liés au changement du taux technique pour les rentiers. D'entente avec l'expert, une provision a été créée à la fin de l'année 2015. Elle a été alimentée en 2016 de CHF 86,5 mio et s'élève à CHF 170,2 mio au 31 décembre 2016.

## Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2016 s'élève à **106,9%** (contre 105,2% à fin 2015). Il est obtenu en divisant la fortune disponible du Fonds par ses engagements, à savoir la somme des capitaux de prévoyance pour les assurés actifs et les rentiers ainsi que les provisions techniques.



- Fonds libres
- Réserve de fluctuation de valeurs
- Engagements

## Surplus technique

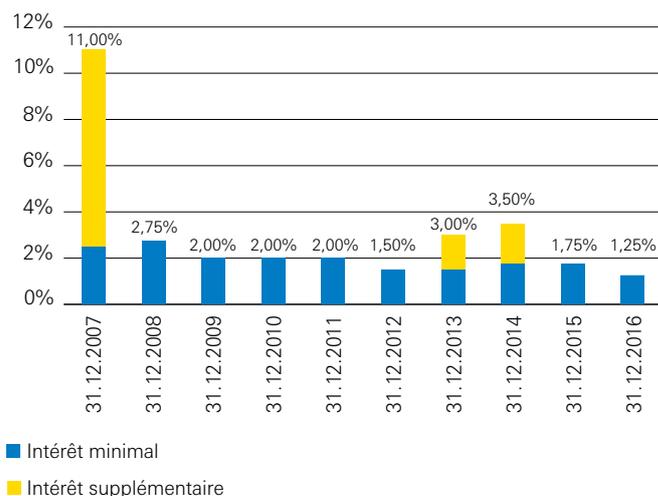
Le surplus technique est composé :

- de la **réserve de fluctuation de valeurs** qui permet d'absorber les inévitables variations dues aux résultats des placements du Fonds. A fin 2016, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 430,0 mio ce qui représente 6,9% du total des engagements du Fonds. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs étant fixé à 20% des engagements, la valeur cible de cette réserve n'est pas atteinte au 31 décembre 2016. Dès lors, le Fonds devra, durant les prochaines années, s'efforcer de dégager suffisamment de performance afin de reconstituer cette réserve.
- des **fonds libres**. Etant donné que la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas encore entièrement constituée, le Fonds ne dispose pas de fonds libres à la fin de l'année 2016.

## Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2016, et sur décision du Conseil, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1,25%. Aucun intérêt supplémentaire n'a été attribué.

La rémunération annuelle moyenne des avoirs de vieillesse se monte à 2,2% sur ces trois dernières années, tout comme sur ces cinq dernières années. Elle est supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1,6%) sur ces deux mêmes périodes. En tenant compte des dix dernières années, la rémunération des avoirs de vieillesse du Fonds s'élève à 3,1% contre 1,9% pour la LPP.



En %

	2016	2015	2014	2013	2012	sur 5 ans	sur 10 ans
Intérêt minimal	1,25	1,75	1,75	1,50	1,50	1,55	1,90
Intérêt supplémentaire (31.12)	0,00	0,00	1,75	1,50	0,00	0,65	1,14
Rémunération globale	1,25	1,75	3,50	3,00	1,50	2,20	3,04

## Adaptation des rentes

La décision de l'adaptation des rentes en cours est du ressort du Conseil de fondation dans la mesure où le règlement du Fonds ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Cette décision repose sur plusieurs paramètres : le taux d'inflation, la performance du Fonds, sa santé financière (degré de couverture), mais aussi le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers.

Sachant que les taux d'inflation de ces dernières années ont été faibles voire négatifs, que la situation financière du Fonds n'est pas au niveau souhaité pour atteindre la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de 20% et en tenant compte du principe d'équité entre les assurés actifs et rentiers, le Conseil de fondation a décidé de ne pas procéder à une adaptation des rentes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En %

	2016	2015	sur 5 ans <sup>1)</sup>
Taux d'adaptation des rentes (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante)	0,0	0,0	0,0
Evolution du taux d'inflation	0,0	(1,3)	(1,9)

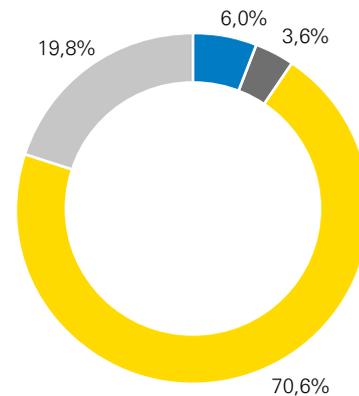
1) Inflation entre le 01.01.2012 et le 31.12.2016

# Effectifs des assurés actifs et des rentiers

## Assurés actifs

	Hommes	Femmes	Total
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>6901</b>	<b>4619</b>	<b>11520</b>
Entrées	682	553	1235
Sorties	(1000)	(724)	(1724)
dont cas d'invalidité	(4)	(5)	(9)
dont départs à la retraite	(104)	(54)	(158)
dont sorties du Fonds	(492)	(498)	(990)
dont sorties Froneri	(393)	(166)	(559)
dont décès	(7)	(1)	(8)
<b>Effectif au 31 décembre 2016</b>	<b>6583</b>	<b>4448</b>	<b>11031</b>
Âge moyen au 31 décembre 2016	42,8	40,6	41,9

Le nombre des assurés actifs a diminué au 31 décembre 2016. Ceci est principalement dû à la sortie de l'effectif de la nouvelle entité Froneri. Dans ce cadre, 559 assurés du nouveau plan épargne ont été transférés le 1<sup>er</sup> octobre 2016



■ Plan objectif  
■ Epargne Basic  
■ Epargne Standard  
■ Epargne Top

après d'une fondation collective offrant des prestations similaires à celles du Fonds. Cependant, 82 assurés de Froneri couverts par le plan objectif de pension (ancien plan) ont été maintenus dans le Fonds.

# Effectif assurés actifs

Répartition des assurés actifs par plan	2016		2015	
Plan objectif (ancien plan)	659	6,0%	819	7,1%
Plan épargne (nouveau plan)	10372	94,0%	10701	92,9%
dont plan Basic	399	3,6%	439	3,8%
dont plan Standard	7788	70,6%	8075	70,1%
dont plan Top	2185	19,8%	2187	19,0%
<b>Autres informations</b>				
Versements suite à un divorce	39		30	
Versements anticipés pour l'accession à la propriété	136		117	

Le nombre d'assurés actifs du plan objectif (ancien plan) est en constante diminution du fait que le changement de plan épargne effectué au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ne concernait que les assurés nés en 1959 et après. Sur cette base, il est projeté que le plan objectif n'existera plus dès décembre 2023.

Le plan épargne donne la possibilité aux assurés de choisir annuellement entre trois niveaux de cotisations. La répartition reste relativement stable et les assurés continuent de favoriser le plan Standard.

En 2016, les versements anticipés en cas de divorce et pour l'encouragement à la propriété du logement ont augmenté.

**Le nombre d'assurés actifs a diminué en 2016. Ceci principalement dû au transfert de l'effectif Froneri**



Documents



Contact

# Effectif rentiers

www.fpn.ch

 Simulation

## Rentiers

	Vieillesse	Invalidité	Conjoint survivant	Enfant	Total
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>3798</b>	<b>219</b>	<b>1 256</b>	<b>259</b>	<b>5 532</b>
Nouvelles rentes	177	14	73	52	316
Cessation de rentes	(6)	(19)	-	(43)	(68)
Décès	(127)	(3)	(76)	-	(206)
<b>Effectif au 31 décembre 2016</b>	<b>3842</b>	<b>211</b>	<b>1 253</b>	<b>268</b>	<b>5 574</b>
Âge moyen au 31 décembre 2016	74,5	54,2	78,5	16,2	71,9

## Evolution de l'effectif total

	2016	2015	2014	2013	2012
Assurés actifs	11 031	11 520	11 601	10 976	10 633
Rentiers	5 574	5 532	5 484	5 385	5 326
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>16 605</b>	<b>17 052</b>	<b>17 085</b>	<b>16 361</b>	<b>15 959</b>
Ratio nombre actifs / rentiers	1,98	2,08	2,12	2,04	2,00
Part capitaux de prévoyance des rentiers	59,0%	58,2%	58,0%	59,7%	64,8%

Le Fonds de Secours Jomini peut venir en aide aux rentiers pour une dépense imprévue



Documents



Contact

Le nombre de bénéficiaires de rente continue à croître au même rythme que les années précédentes.

Cependant, malgré la diminution du nombre des assurés actifs, la part des capitaux de prévoyance des rentiers additionnés aux provisions qui leur sont dédiées (59%) reste stable par rapport à celle des assurés actifs.

Grâce aux efforts des ressources humaines et de leur prise en charge de manière précoce, le nombre de cas d'invalidité reste stable.

### Fonds de Secours Jomini

Lors de son décès en l'an 2000, Madame Marie-Madeleine Jomini, veuve de Monsieur Marcel Jomini, créateur de la Fondation Louis Dapples a fait un don de CHF 2,2 mio sans donner de conditions pour l'utilisation de ce montant.

En 2001, le Conseil de fondation a décidé de créer le Fonds de Secours Jomini dans le but de verser des aides financières à caractère unique aux bénéficiaires d'une rente du

Fonds ainsi qu'aux conjoints des rentiers. Les demandeurs doivent être au bénéfice d'un revenu modeste et être domiciliés en Suisse.

Une dépense imprévue comme des frais dentaires importants ou un appareil auditif peuvent faire l'objet d'une participation du Fonds de Secours Jomini.

Une demande écrite accompagnée de pièces justificatives permettant de statuer sur le bien-fondé de la requête doit être adressée à l'administration du Fonds à l'adresse Fonds de Pensions Nestlé, Av. Nestlé 55, 1800 Vevey.

Les décisions d'octroi sont prises par un comité composé de représentants des Ressources humaines du Centre et de Nestlé Suisse ainsi que du Fonds de Pensions.



## Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé,  
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé